Image not found or type unknown

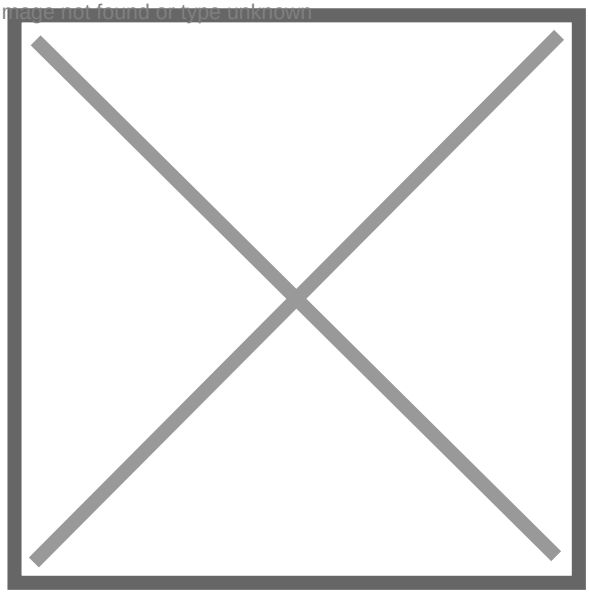

Probleme d'électricite (prises dangereuses)

Par **fifi51**, le **27/02/2012** à **09:43**

Bonjour,

Mes parents (âgés de 90 ans) sont locataires d'un appartement HLM depuis plus de 40 ans.
Je pense que l'électricité n'est plus aux normes actuelles de sécurité. En effet, de nombreuses prises non seulement ne fonctionnent plus depuis longtemps mais en plus elle "pendent". C'est-à-dire que les fils électriques sont apparent et les prises pendent par ces fils.
Je trouve cela très dangereux.
Aussi je souhaiterais savoir si la réparation et la remise aux normes des prises électriques incombent à l'organisme HLM ou à mes parents.
Je vous remercie d'avance pour votre aide.

Par **chris_ldv**, le **27/02/2012** à **13:17**

Bonjour,

Le bailleur a obligation de fournir un logement aux normes au moment où débute la location, c'est à dire dans le cas que vous décrivez les normes applicables il y a plus de 40 ans ...

La liste des réparations locatives mise légalement à la charge du locataire est explicite:

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006066148&dateTexte=vig

V. - Equipements d'installations d'électricité.

"Remplacement des interrupteurs, prises de courant, coupe-circuits et fusibles, des ampoules, tubes lumineux ; réparation ou remplacement des baguettes ou gaines de protection."

La réparation incombe à vos parents en qualité de locataire et comme la réparations doit se faire en application des normes en vigueur au moment de la réparation la mise aux normes est également à la charge de vos parents pour le remplacement de la prise.

Cordialement,

Par **fifi51**, le **13/03/2012** à **09:55**

Bonjour Chris,

Désolée pour le retard de ma réponse.
En tout cas merci pour ces informations, je prends note que le remplacement des prises sont à la charge de mes parents.

Merci encore et bonne journée

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés